

COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 JUIN 2012

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

**Votants : 27**

**Conseillers absents - excusés :** David CARABIN, Sophie WAKEFORD.

**Procurations :** Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,  
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,  
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,  
Jean-Marie HIRTZ à Elsa PLUMIER.

**Secrétaire de séance :** Marc BARRON

**Date convocation :** 21 juin 2012

**N° 2012-044**

**Objet :** Modification du tableau des effectifs

**Rubrique :** 4.1.1.

**Rapporteur :** Jean-Pierre FRANOUX

Afin de répondre aux situations de précarité parfois rencontrées par certains agents non titulaires, le protocole d'accord portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois fonctions publiques a été signé le 31 mars 2011 entre le gouvernement et six organisations syndicales.

Pour faire suite à la signature de ce protocole, la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique prévoit un plan de résorption de l'emploi précaire. Celui-ci prévoit notamment la transformation de plein droit du contrat en cours en contrat à durée indéterminée pour les agents qui remplissent les conditions fixées.

Il résulte de ce dispositif que quatre agents remplissent ces conditions, et se verront donc proposé un contrat à durée indéterminée. Il s'agit ici de créer les postes correspondants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 :

- Création d'un poste d'agent d'entretien et de service pour 25h30 hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,

- Création d'un poste d'agent d'entretien et de service pour 16h30 hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- Création d'un poste d'assistant d'éducation à temps complet, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe,
- Création d'un poste d'agent d'entretien et de service à temps complet, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Les modalités de rémunération pourront être renégociées tous les trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission finances lors de sa réunion en date du 19 juin 2012,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** ces modifications du tableau des effectifs.

Date : 27 juin 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : - 3 JUIL. 2012

N° Accusé de réception : 2012 0627 - 2012 - 044 - DE

Affichage : - 3 JUIL. 2012



Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX.